



*Conseil communal du 28/01/2026*

## **Réponse à l'interpellation n°35 :**

**« Le retrait des blocs de bétons installés dans plusieurs rues de la Commune ;  
interpellation introduite par M. Halit Akkas, Conseiller communal »** (ordre du jour  
complémentaire)

Monsieur le Conseiller,

Ne venez pas nous faire le coup des blocs de bétons quand votre parti s'est acoquiné avec vos voisins de l'opposition pour en mettre dans tous les quartiers, imposer le Good Move, pour avaliser la LEZ, pour faire de nos rues une jungle urbaine où les tensions sont alimentées au quotidien.

En matière de mobilité, notre discours est et restera celui de l'équilibre entre toutes ses formes avec une priorité absolue pour les piétons et le transport public.

Les blocs de bétons dont vous parlez ne sont pas le Good move que vous soutenez. Ils répondent à un seul objectif. La sécurité.

En effet, concernant la rue Verte, les blocs s'inscrivent dans une logique prioritaire de sécurisation de l'espace public. Cet aménagement a été mis en place dans un contexte marqué, par le passé, par une forte présence de trafic de stupéfiants, générant un climat d'insécurité, des nuisances récurrentes, des attroupements et de nombreux troubles, en particulier en soirée et durant la nuit.

L'objectif de ces dispositifs est notamment de limiter le trafic de transit, de dissuader les allées et venues liées aux activités illégales et de réduire les possibilités de passages rapides utilisés par les dealers et les acheteurs.

Posez la question aux habitants. Entre la sécurité et vos préoccupations, ils sont demandeurs de sécurité. Si ces aménagements peuvent engendrer des contraintes pour les riverains, notamment en matière de circulation et de stationnement, à ce stade, la priorité reste la sécurité des habitants et la prévention du retour de situations de chaotiques observées auparavant.

Concernant la rue de Bériot, ce secteur faisait auparavant l'objet de nombreux abus en matière de stationnement, lesquels entravaient à plusieurs reprises la circulation, y compris le passage des convois et des véhicules de police. Les dispositifs installés visaient dès lors également à garantir l'accessibilité de la voirie et la sécurité des interventions.

La configuration de nos rues est ce qu'elle est. Nous faisons avec et pour nous, la sécurité est un impératif auquel nous ne dérogerons jamais.